



Fonds d'appui structurant

LIGNES DIRECTRICES

Note

Cet appel ainsi que les dossiers de candidature sont publiés et recevables dans la langue Française uniquement..

Veillez lire attentivement toutes les parties de ce guide avant de remplir votre dossier de candidature. Les lignes directrices contiennent des renseignements essentiels pour vous permettre de décider si vous êtes éligible à présenter une demande, pour savoir quel type d'activités peut être financé et pour être en mesure de remplir correctement le formulaire de candidature.

Contact

Si vous avez encore des questions après avoir lu attentivement ce guide, contactez :
info@tfanen.org

Table des matières

| | |
|--|---|
| Section 1: Objectifs de l'action..... | 3 |
| 1.1 Contexte général | 3 |
| 1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative | 3 |
| 1.3 Objectifs spécifiques du fonds d'appui structurant | 4 |
| 1.4 Aspects financiers | 5 |
| Section 2: Soumission d'une candidature..... | 6 |
| 2.1: Cadre général | 6 |
| 2.2: Critères d'éligibilité | 6 |
| Section 3: Evaluation des dossiers..... | 8 |
| 3.1 Dossiers de candidature | 9 |
| 3.2 Laboratoire d'apprentissage et partage en planification stratégique..... | 9 |
| 3.3 Concours de selection finale..... | 9 |
| Section 4 : Accusé de réception et informations..... | 9 |
| 4.1 Si votre dossier n'est pas retenu :..... | 9 |
| 4.2 Si votre dossier est retenu : | 9 |
| 4.3. Contrat/Convention | 9 |

Section 1: Objectifs de l'action

1.1 Contexte général

Le projet d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien (**Tfanen - Tunisie Créative**) s'inscrit dans le cadre du programme d'appui au secteur de la culture en Tunisie (PACT) de l'Union Européenne (UE) avec le gouvernement Tunisien, qui vise à soutenir la redéfinition de la politique culturelle (axe 1) et la restructuration du secteur culturel (axe 2) dans le contexte de la nouvelle gouvernance que connaît la Tunisie d'aujourd'hui. Un budget total de 9.7 millions d'euros a été alloué pour la mise en œuvre de ce programme bilatéral sur la période 2016-2021 et pour toutes les activités du programme.

Le premier axe du programme est mis en œuvre notamment à travers un contrat de jumelage institutionnel entre le Ministère des Affaires Culturelles tunisien (MAC) et des Ministères de la Culture des Etats membres de l'UE.

Le deuxième axe, matérialisé dans le projet **Tfanen - Tunisie Créative**, est mis en œuvre par le British Council, pour le compte et avec la collaboration du réseau EUNIC (European Union National Institutes for Culture).

Les deux axes travaillent en étroite collaboration, sous la coordination du Ministère des affaires culturelles Tunisien afin de garantir un impact durable sur le secteur culturel en Tunisie.

1.2 Objectifs de Tfanen - Tunisie Créative

Dans un contexte de décentralisation institutionnelle et de généralisation de la participation citoyenne, le projet d'appui au renforcement du secteur culturel tunisien (**Tfanen - Tunisie Créative**) a pour ambition de contribuer sur le long terme à la consolidation de la démocratie et à la prospérité économique en Tunisie, en œuvrant pour que la culture participe de la cohésion sociale aux niveaux local, régional et national.

Les deux objectifs spécifiques du programme **Tfanen - Tunisie Créative** sont :

- Promouvoir la diversité culturelle tunisienne et l'accès à la culture, à l'échelon local, national et international ;
- Soutenir la liberté d'expression et de création notamment des jeunes générations et encourager la professionnalisation des métiers de la culture.

Tfanen - Tunisie Créative vise à accroître l'attrait et l'accès à la culture de tous et pour tous, ainsi qu'à promouvoir de nouvelles actions et productions, stimuler la créativité et permettre l'émergence de nouvelles générations d'artistes. Il s'agit de renforcer l'approche collaborative locale et de contribuer à l'émergence d'un écosystème culturel et social au sein duquel tous les acteurs (citoyens, société civile, secteur privé et institutions publiques) ont leur place et sont impliqués activement. Ceci passera par une amélioration de la coordination entre les différents domaines et initiatives, institutions et acteurs. Un processus de renforcement des

capacités locales en matière de sensibilisation culturelle et sociale, créativité, gestion culturelle et entrepreneuriat culturel sera initié à cet effet.

Tfanen - Tunisie Créative veut également permettre aux publics tunisiens, et en particulier aux jeunes, de participer et de bénéficier d'une culture fondée sur des valeurs et composantes locales, régionales et nationales, dans le processus de démocratisation de la société tunisienne.

En vue de réaliser les objectifs précités, et en conformité avec la politique de soutien de l'UE au développement de la société civile et du secteur culturel en Tunisie, le projet est mis en œuvre à travers des programmes de subventions alloués à des actions et complétés par des activités d'accompagnement/assistance technique/coaching pour assister (avant-pendant-après) les projets sélectionnés et leur bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets.

Les programmes de subventions ont pour ambition de répondre aux besoins du secteur culturel tunisien indépendant, d'opérateurs culturels, de la société civile au sens large, et d'artistes à titre individuel. Dans une optique de développement et de structuration du secteur, d'appui à la décentralisation et aux partenariats public-privé, ils apportent également un appui à la création de nouveaux réseaux, et au renforcement des initiatives ou réseaux existants. Cet accompagnement actif renforcera concrètement les capacités du secteur dans son ensemble et palliera ainsi aux défis d'accessibilité, de participation, d'inclusion et de collaboration.

Tfanen - Tunisie Créative, en accord avec les objectifs du PACT (Programme d'Appui au secteur de la culture en Tunisie), s'intéresse à tous les secteurs de la culture au sens large pour représenter la diversité du secteur:

- Les Arts dramatiques,
- Le Livre et l'édition,
- Les Arts plastiques
- Les Arts scéniques, danse, théâtre,
- La Musique,
- Le Patrimoine matériel et immatériel,
- Les nouvelles formes d'expression artistiques (notamment liées au développement du numérique et ses supports)
- Le Cinéma et l'audiovisuel,
- Le Tourisme culturel,
- Autres

Une attention particulière sera accordée aux projets structurants et mis en œuvre dans les régions, ayant pour bénéficiaires les jeunes et les femmes.

1.3 Objectifs spécifiques du fonds d'appui structurant

Le fonds d'appui structurant est l'un des fonds de subvention de **Tfanen - Tunisie Créative**. Ce fonds s'adresse à tous les secteurs de la culture (voir ci-dessus).

Ce fonds d'appui vise à appuyer la création en Tunisie et à consolider des opérateurs culturels Tunisiens déjà bien établis dans leurs rôles de « moteur » pour la professionnalisation et la structuration du secteur culturel tunisien.

Ce soutien visera à :

- Augmenter leur influence positive sur le secteur culturel Tunisien et sur leurs groupes bénéficiaires, notamment artistes et créateurs émergents.
- Améliorer l'efficacité administrative et organisationnelle de ces structures.
- Professionnaliser leurs actions et contribuer à leur stabilité et leur durabilité à long terme.

Le fonds soutiendra des organisations dans la formulation et la concrétisation d'un plan de développement stratégique à travers un atelier de travail et des subventions de fonctionnement et d'investissement. Merci de consulter la section « Programmes éligibles » en page 8 pour plus de détails.

1.4 Aspects financiers

Aspects généraux

- Une enveloppe budgétaire totale d'environ 14 Millions de TND sera allouée aux subventions sur la durée totale du projet **Tfanen - Tunisie Créative** (2016-2021).
- Elle est ventilée sur des fonds de subvention aux objectifs différents mais complémentaires, et qui sont attribués aux acteurs culturels Tunisiens.

Aspects spécifiques du fonds d'appui structurant

- Le fonds d'appui structurant interviendra principalement sous forme de subventions de fonctionnement et d'investissement.
- L'enveloppe totale allouée au fonds d'appui structurant est d'environ 500 000 euros (1,575 millions de TND environ). Tfanen - Tunisie Créative se réserve la possibilité de ne pas attribuer tous les fonds disponibles lors de cet appel.
- La durée des plans stratégiques demandés sera de 3 ans, avec une sous-partie spécifique de 18 mois qui fera l'objet du financement par Tfanen.
- Les subventions accordées dans le cadre du fonds d'appui structurant seront comprises entre les montants minimum et maximum suivants :
 - Montant minimum : 50 000 EUR (220 500 TND)
 - Montant maximum : 100 000 EUR (315 000 TND)
- Les budgets des demandes de subvention pourront être pris en charge à 100% par le projet Tfanen - Tunisie Créative.
- Le financement final sera alloué en tranches de paiement. Les montants de chaque tranche et les conditions spécifiques de versement des tranches seront négociés au cas par cas pour chaque dossier retenu.

Section 2: Soumission d'une candidature

2.1: Cadre général

Veillez lire attentivement ce document avant de remplir votre demande.

Toutes les candidatures devront être déposées à travers les formulaires en ligne du site <http://www.tfanen.org/fonds-dappui-structurant/>

Merci d'adresser toutes vos questions à info@tfanen.org

Processus de candidature

Le processus de sélection et de dépôt des dossiers se fera en trois étapes :

- 1) Soumission d'un dossier complet.
- 2) Un Laboratoire d'apprentissage et de partage réservé aux organisations présélectionnées sur la formulation de leur propre plan stratégique triennal.
- 3) Un concours pendant lequel les candidats, classés en groupes homogènes, présenteront leurs plans stratégiques triennaux.

Calendrier indicatif :

| | |
|--|---|
| Publication de l'appel à projets | 13 Septembre 2019 |
| Réception des dossiers complets (date limite de soumission) | 22 Septembre 2019 |
| Annonce de la liste des projets retenus pour la formation en planification stratégique | 25 Septembre 2019 * date estimative |
| Formation en planification stratégique | 01 & 02 Octobre 2019 * date estimative |
| Concours final | 10 Octobre 2019 * date estimative |
| Notification d'acceptation/rejet des propositions, discussions/négociations sur les détails des projets, et signature des contrats | A partir de la semaine du 21 Octobre 2019 * date estimative |

Ce calendrier pourra être mis à jour par **Tfanen - Tunisie Créative**. Dans ce cas, le calendrier mis à jour sera publié sur le site www.tfanen.org

2.2: Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilités ont été élaborés à la suite d'une étude de cartographie du secteur culturel et aux recommandations de l'évaluation à mi-parcours du projet Tfanen.

Demandeur

Le demandeur doit être :

- Une association légalement créée et établie en Tunisie à la date de publication de cet appel à proposition, dont l'activité principale (statuts faisant foi) est à vocation culturelle ou artistique, ou ;
- Une entreprise du secteur privé dont l'activité principale (registre du commerce faisant foi) est à vocation culturelle ou artistique.

Durée d'existence

- Avoir au moins 3 ans d'existence à la date de publication de cet appel.

Budgets annuels

- Un budget annuel moyen d'au moins 100,000 dinars tunisiens (environ 32000 euros) sur les années 2016 – 2017 – 2018, (les bilans financiers de la période faisant foi.)

Gouvernance

- Un poste de direction exécutive en fonction (description de poste et CV du/de la directrice faisant foi) ; et/ou,
- Avoir un conseil d'administration/assemblée générale actif qui se réunit avec régularité au moins une fois par an (PV de réunions faisant foi)

Contrôle financier

- Comptes certifiés pour tous les exercices dépassant les 100,000 TND (en conformité avec la législation Tunisienne sur les associations) exigés sur les 3 dernières années.

Autres

- Doit être en mesure de démontrer une histoire de projets artistiques/culturels en cours pendant au moins les dernières 3 années consécutives précédant cet appel (Les rapports annuels de l'organisation seront demandés à ce fin).
- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action proposée et ne pas se limiter à un rôle d'intermédiaire (avoir ou prévoir une équipe dédiée à la mise en œuvre de la stratégie proposée).

Cas des partenariats

- S'agissant d'un appui à la structuration de l'organisation, le travail en partenariat n'est pas exigé.

Nombre de demandes et de subventions par demandeur

- Le demandeur ne peut pas soumettre plus d'une candidature dans le cadre du présent appel à propositions.
- Le demandeur peut soumettre des candidatures simultanées dans les autres appels à propositions de Tfanen mais le cumul de subventions n'est pas possible. Les organisations sélectionnées dans plus de deux subventions devront choisir une seule subvention Tfanen.
- Les organisations bénéficiant actuellement d'autres subventions pluriannuelles de fonctionnement et d'investissement par d'autres bailleurs de fonds ne seront pas prioritaires pour un soutien au titre du présent fonds

Programmes éligibles

Thème : Les plans stratégiques triennaux qui seront développés lors du laboratoire d'apprentissage et de partage et présentés lors du concours d'attribution des subventions pourront viser les thèmes suivants :

- Élargir la portée de l'action (nouvelles activités/nouveaux bénéficiaires) ;
- Développer des activités en régions (délocalisation) ;
- S'ouvrir vers l'international (échanges) ;
- Innover (actions pilotes) ;
- S'équiper et apprendre (études, enquête, appuis techniques) ;
- Collaborer avec d'autres (réseautage).

Durée : Plan stratégique sur 3 ans dont 18 mois seront financés par Tfanen.

Budget : Les budgets des projets doivent être équilibrés (recettes/dépenses) et correspondre aux activités décrites dans les dossiers soumis. Les dépenses estimées dans les budgets doivent être raisonnables et justifiées, servir à la réalisation des objectifs du projet et des activités à implémenter, survenir durant l'implémentation du projet et doivent pouvoir être prouvées par des documents financiers et comptables identifiables et vérifiables.

Les coûts suivants sont systématiquement inéligibles:

- les dettes et la charge de la dette (intérêts);
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles;
- les coûts déclarés par le bénéficiaire(s) et déjà financés par ailleurs ;
- les achats de terrains, d'immeubles ou de véhicules ;
- les pertes de change;
- les crédits à des tiers ;
- le coût des salaires du personnel de l'administration nationale.

Section 3: Evaluation des dossiers

Le processus de sélection des dossiers se fera en trois étapes :

1. Dépôt d'un dossier de candidature
2. Formation en planification stratégique pour les candidats présélectionnés à travers un laboratoire d'apprentissage et de partage
3. Concours de sélection finale

3.1 Dossiers de candidature

En premier lieu, une vérification administrative permettra de s'assurer que vous avez répondu à toutes les questions et que vous avez fourni toutes les pièces justificatives demandées. Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux objectifs du fonds pourront être rejetés sur cette seule base.

3.2 Laboratoire d'apprentissage et partage en planification stratégique

Si votre candidature est retenue à l'étape du dossier, l'équipe de Tfanen - Tunisie Créative vous contactera en vue de vous inviter au Laboratoire de formation en planification stratégique qui se tiendra les 1&2 Octobre 2019. La participation est obligatoire pour toutes les organisations prétendant à un financement dans le cadre de ce fonds. Les dossiers des organisations non représentées pourront être rejetés sur cette seule base.

3.3 Concours de sélection finale

Les candidats ayant participé au laboratoire d'apprentissage et partage seront appelés à présenter et défendre leurs propositions de plan stratégique respectifs devant un panel de sélection.

Section 4 : Accusé de réception et informations

Chaque soumissionnaire recevra un courrier électronique accusant réception de sa candidature.

4.1 Si votre dossier n'est pas retenu :

Si votre dossier n'est pas retenu, vous recevrez un e-mail vous en informant.

4.2 Si votre dossier est retenu :

Si votre candidature est retenue lors du concours, l'équipe de **Tfanen - Tunisie Créative** vous contactera en vue d'une réunion de travail pour discuter et éventuellement parfaire certains détails de votre dossier. La signature du contrat de subvention final sera subordonnée à un accord sur les points identifiés lors de cette réunion de travail (budget, détail des activités, etc.) **Tfanen - Tunisie Créative** se réserve le droit d'éventuellement octroyer une subvention au-delà ou en deca des seuils minimum et maximum présentés dans cet appel.

4.3. Contrat/Convention

Tout projet retenu recevra un contrat en bonne et due forme détaillant les conditions générales et particulières de l'action et de ses activités ainsi que ses obligations contractuelles. Cette convention sera conforme à la législation en vigueur en Tunisie.